



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pour diffusion immédiate

### **MISE À JOUR – COVID-19**

#### ***Fermeture de tous les établissements de la Commission scolaire des Phares pour au moins deux semaines***

**Rimouski, le 13 mars 2020** – À la suite de la déclaration du ministre Legault lors d'un point de presse réalisé ce midi, la Commission scolaire des Phares annonce la fermeture de ses écoles pour une période d'au moins deux semaines.

Ce sont donc **tous nos élèves ainsi que tous nos employés des écoles et des services de garde, sans exception**, qui sont renvoyés (avec salaire) à la maison, à compter de lundi, et ce, jusqu'au 27 mars inclusivement, pour le moment. La situation, étant susceptible d'évoluer, il est possible que le gouvernement réévalue la situation et maintienne la fermeture du delà de deux semaines. Des points de presse quotidiens seront tenus afin d'informer la population en temps réel des développements et la Commission scolaire assurera un suivi auprès de la population.

#### **Aucun rattrapage prévu pour les élèves**

Nous désirons informer les parents que le ministère n'a prévu aucune mesure de rattrapage pour les élèves et que des mesures seront mises en place afin que le cheminement scolaire de tous les enfants ne soit pas affecté par cette directive exceptionnelle.

#### **Mise en place de services de garde temporaires**

Le gouvernement a affirmé que des services de garde temporaires seront mis à disposition à des endroits stratégiques dans chaque ville du Québec afin de dépanner les parents travaillant dans le réseau de la santé et dans les services essentiels. Les points de chute devraient être connus lundi, selon les dires du ministre.

#### **Un seul numéro à contacter : 1 877-644-4545**

À partir d'aujourd'hui, le gouvernement demande aux citoyens de ne plus contacter Info-Santé 811, mais plutôt de communiquer à ce numéro : 1 877-644-4545 pour toutes questions relatives à la COVID-19 ou pour informer la santé publique de tous symptômes s'apparentant à la grippe (fièvre, toux et difficultés respiratoires).

Source : Communications, Direction générale  
418-723-5927, poste 1012  
[dgphares@csphares.qc.ca](mailto:dgphares@csphares.qc.ca)

### **À propos de la Commission scolaire des Phares**

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.